

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3555

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Renouvellement du réseau d'eau potable - Chemin de Saint Bonnet de Mure - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3555**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Priest

objet : **Renouvellement du réseau d'eau potable - Chemin de Saint Bonnet de Mure - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Saint Priest - Chemin de Saint Bonnet de Mure - renouvellement du réseau d'eau potable fait partie des travaux prioritaires de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable.

Ces travaux doivent précéder des travaux de création d'une voie verte dans le chemin de Saint Bonnet de Mure à Saint Priest.

L'objectif est de remplacer sur 1 100 mètres une canalisation en amiante ciment d'un diamètre de 175 millimètres par une canalisation en fonte ductile d'un diamètre de 200 millimètres.

Les travaux sont planifiés pour être exécutés au cours de l'année 2013 pour une durée prévisionnelle du chantier de 3 mois.

Le coût global se décompose en 2 parties :

- une partie travaux sur canalisation principale, estimée à 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC,

- une partie regroupant les postes de dépenses connexes, estimées à 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC, comprenant non seulement les essais préalables à la réception des ouvrages, les récolements, mais aussi le coût de reprises de branchements ainsi que des raccordements, confiés au fermier au titre des travaux exclusifs prévus par les contrats d'affermage ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable à Saint Priest du chemin de Saint Bonnet de Mure.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable, pour un montant de 334 880 € TTC en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 334 880 € TTC en 2013,

sur l'opération n° 1P20O2822.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 54 880 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.